

Ancien et nouveau Testaments

Judentum, Christentum, Germanentum

par le cardinal Michael Faulhaber

Les objections contre la religion se renouvellent assez peu. Beaucoup des attaques de Voltaire se retrouvent, presque identiques, dans la propagande maçonnique, dans la propagande nazie et, aujourd'hui, dans celle de la prétendue « Nouvelle Droite » ¹.

Déjà réfutées au 18^e siècle par l'abbé Guénée ², les attaques contre la Bible furent à nouveau dénoncées par le cardinal Michael Faulhaber (1869-1952), lors de cinq sermons qu'il prêcha à Munich, à l'Avent 1933, face au régime national-socialiste.

A la suite des deux premiers sermons, reproduits dans *Le Sel de la terre* 102, voici les trois derniers. Ils montrent tout ensemble le caractère *inspiré* et le caractère *inachevé* de l'ancien Testament, qui est une vraie révélation, apportant une lumière très appréciable à l'humanité, mais pas encore la Lumière parfaite et définitive, qui n'est donnée qu'en Jésus-Christ.

Le Sel de la terre.

Troisième sermon (17 décembre 1933)

Les valeurs sociales de l'ancien Testament

Extrait du Lévitique 19, 9-19 :

9. Quand tu feras la moisson dans ton pays, tu laisseras un coin de ton champ sans le moissonner et tu ne ramasseras pas ce qui reste à glaner.

10. Tu ne cueilleras pas non plus les grappes restées dans ta vigne, et tu ne ramasseras pas les grains qui en seront tombés. Tu abandonneras cela au pauvre et à l'étranger. Je suis le Seigneur, votre Dieu.

¹ — Sur ce courant, qui sévit toujours autour d'Alain de Benoist et de sa revue *Éléments*, rappelons l'étude de Geoffroy DAUBUIS, *La Nouvelle Droite, ses pompes et ses œuvres* (dans *Le Sel de la terre* 60 ou aux éditions du Sel). Voir aussi « Quand la Nouvelle Droite réécrit l'histoire » dans *Le Sel de la terre* 63.

² — Sur l'abbé Antoine Guénée (1717-1803), voir *Le Sel de la terre* 77, p. 145-180.

11. Vous ne déroberez point, et vous n'userez ni de mensonge ni de tromperie les uns envers les autres.

12. Tu ne jugeras point faussement par mon nom, car tu profanerais le nom de ton Dieu. Je suis le Seigneur.

13. Tu n'opprimeras point ton prochain, et tu ne raviras rien par violence.

Tu ne retiendras point jusqu'au lendemain le salaire du mercenaire.

14. Tu ne maudiras point un sourd, et tu ne mettras devant un aveugle rien qui puisse le faire tomber ; car tu auras la crainte de ton Dieu. Je suis le Seigneur.

15. Tu ne commettras point d'iniquités dans tes jugements : tu n'auras point égard à la personne du pauvre, et tu ne favoriseras point la personne du grand, mais tu jugeras ton prochain selon la justice ...

18. ... Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis le Seigneur.

19. Vous observerez mes lois.

LES SAINTES ÉCRITURES de l'ancien Testament sont un don de l'Esprit de *VÉRITÉ* et par là même une école fondamentale pour l'ordre *religieux*. Les saintes Écritures de l'ancien Testament sont un don de l'Esprit de *SAINTEté*, et par là même une école préparatoire pour l'ordre *moral*. Les saintes Écritures de l'ancien Testament sont un don de l'Esprit de *JUSTICE* et d'*AMOUR* et par là une école préparatoire pour l'ordre *social*.

Le premier dimanche de l'Avent nous avons traité des valeurs *religieuses et civilisatrices* de l'ancien Testament, le deuxième dimanche de l'Avent de ses valeurs *morales* ¹ ; nous voulons aujourd'hui examiner les valeurs *sociales* de l'ancien Testament.

Est *social* tout ce qui se rapporte à la vie de communauté des hommes, tout ce qui contribue à construire l'édifice de la vie publique, tout ce qui concerne l'assistance publique, les rapports de chaque individu avec sa famille et avec l'État, les droits de l'ouvrier, la justice publique, l'économie publique. Pour cette étude des *valeurs sociales de l'ancien Testament*, nous considérerons en particulier deux groupes de livres : le Pentateuque de Moïse qui contient le texte des lois, et les livres des prophètes qui commentent ces lois et en contrôlent l'application. Je m'en tiendrai, pour l'ordre des idées principales que je développerai, à la citation que je viens de faire d'après le livre de Moïse, le Lévitique, chapitre 19^e.

Appartient-il à la chaire de prêcher sur les anciennes règles juives de morale et d'économie ? Cela lui appartient parce que l'Esprit-Saint, la langue de feu de l'Évangile, a aussi parlé par la bouche des prophètes de l'ancien Testament. Dans l'ancien État théocratique, les lois de Dieu étaient lois de l'État. Le même livre, la *Thora* mosaïque, servait à la fois de livre de

¹ — Le sermon sur les valeurs *religieuses* de l'ancien Testament, prêché le dimanche 3 décembre 1933, a été reproduit dans *Le Sel de la terre* 102, p. 76-82. — Le sermon sur les valeurs *morales*, prêché le 10 novembre, est aux pages 82-93 du même numéro.

prière et de code civil. Les prêtres étaient à la fois les serviteurs du sanctuaire et les officiers du droit public. Les prophètes étaient à la fois les gardiens de la règle religieuse et les constructeurs de la règle sociale.

Je ne ferai pas sur ces questions un discours académique. Ce sermon restera tel que chacun pourra en faire personnellement une application morale à sa vie. Que l'Esprit-Saint qui a parlé par la bouche des prophètes éclaire notre intelligence et nos cœurs !

1. Du droit des pauvres dans l'ancienne Bible

Le même Dieu qui a eu pitié dans l'Évangile de la misère du peuple, a pourvu aussi dans l'ancienne Loi au secours des pauvres par des lois fiscales spéciales :

Quand tu feras la moisson dans ton pays, tu laisseras un coin de ton champ sans le moissonner et tu ne ramasseras pas ce qui reste à glaner. Tu ne cueilleras pas non plus les grappes restées dans ta vigne et tu ne ramasseras point les grains qui sont tombés. Tu abandonneras cela au pauvre et à l'étranger.

Dans le cinquième livre du Pentateuque, cette loi d'assistance est encore répétée presque dans les mêmes termes (Dt 24, 19-22). Le possesseur de la terre ne doit être ni avare ni ladre, il ne doit pas récolter jusqu'aux derniers épis de son champ, jusqu'aux dernières grappes de sa vigne, il ne doit pas abattre jusqu'aux dernières olives de l'olivier, mais abandonner la glane aux pauvres et au voyageur. L'effet éducateur que cette loi, dans son expression riante et populaire, a eu sur le peuple, est certain. Que l'on pense qu'à chaque récolte les parents devaient rappeler à leurs enfants le droit du pauvre sur la glane !

Une deuxième loi d'assistance exigeait la dîme triennale. Tous les trois ans, le grand comme le petit propriétaire devaient déposer devant leur porte la dîme de leurs produits pour les Lévites, qui ne possédaient ni part ni héritage, ainsi que pour les veuves et les orphelins (Dt 14, 28). Tous les sept ans, ce que la terre produisait de soi-même pendant l'année de sabbat, était laissé aux serviteurs, aux ouvriers et aux étrangers (Lv 25, 4-7). Beaucoup entendront peut-être pour la première fois que le commandement *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* avait déjà été proclamé dans le Pentateuque mosaïque (Lv 19, 18) avant de l'être dans l'Évangile. Et le précepte que l'on doit faire l'aumône avec joie et spontanéité (Pr 3, 28) paraît lui aussi, inspiré par la morale des temps modernes alors qu'il nous vient de l'ancienne Bible : « Tu n'endurciras pas ton cœur et tu ne fermeras point ta main » devant ton frère indigent (Dt 15, 7).

La liturgie de l'ancien Testament vise également à inculquer au peuple les mêmes principes d'assistance. Les jeunes mères devaient, quarante jours après la naissance de leur premier-né, porter celui-ci au Temple, et à

cette occasion devaient offrir le sacrifice d'un agneau et de deux pigeons. Mais si elles étaient trop pauvres pour offrir un agneau, il suffisait qu'elles sacrifiassent un couple de tourterelles (Lv 12, 6-8). Si un homme ou une femme devaient offrir un sacrifice de péché pour avoir par superstition consulté une sorcière, il était exigé dans ce cas un agneau et une chèvre ; mais si l'homme ou la femme n'avaient pas de quoi se les procurer, il suffisait d'un couple de tourterelles (Lv 5, 6). Et pour ceux qui étaient très pauvres, la loi se contentait d'un seul de ces pigeons ramiers que l'on pouvait capturer à la campagne ou même d'une poignée de fleur de farine que l'on jetait sur l'autel en offrande. Le pauvre qui ne possède pas de troupeau, ne doit pas être exclu du Temple ni de la grâce de l'oblation par sa pauvreté ! C'est le sens des lois d'assistance de l'ancienne liturgie. Et cette mansuétude sociale, ces égards envers les pauvres restaient en exemple pour les temps à venir.

2. Du droit privé dans l'ancienne Bible

La deuxième idée exprimée par notre citation du Pentateuque mosaïque contient les traits généraux du droit privé de l'ancienne Bible.

1. — Dans les préceptes « Vous ne déroberez point, vous n'userez ni de mensonges ni de tromperies envers votre prochain, vous ne ferez aucun tort à votre prochain », la propriété privée, cette puissante colonne de l'ordre social, se trouve, comme dans les dix commandements, légitimée par le sceau de Dieu et protégée par lui. Les temps ne sont pas loin où, parmi les communistes, on entendait monter ce cri : *la propriété privée est un vol, une spoliation du peuple*. Aujourd'hui, ces voix se sont heureusement tues. Lorsque la terre de Chanaan fut mesurée et répartie entre le peuple d'Israël, chaque tribu, à l'exception de la tribu de Lévi, qui était la tribu de prêtres, reçut une part déterminée de territoire qui, à l'intérieur de chaque tribu, fut distribué entre les familles. Cette répartition de la Terre sainte avait, outre sa raison économique, une raison religieuse : avec sa part de terre promise, chaque famille recevait en même temps le témoignage qui lui garantissait aussi une part dans le Royaume de l'Oint, quand les temps seraient accomplis. Car les principes religieux et économiques étaient toujours étroitement liés.

2. — La Loi et les prophètes ne sont pas seulement intervenus dans la vie publique pour faire respecter les droits de Dieu, mais ils ont aussi défendu les droits des hommes, proclamé le respect de la dignité et de la personnalité humaines, le droit à l'honneur et à la liberté, l'égalité des hommes sans considération de la personne extérieure. Là où l'on rencontre la soumission aux droits de Dieu, l'on rencontre aussi le respect des droits de l'homme. La personnalité morale doit conserver sa propre responsabili-

té en face de la famille. Si fortement lié que fût l'individu à sa famille, dans la prospérité comme dans le malheur, la loi mosaïque n'en proclame pas moins sa responsabilité personnelle : « On ne fera point mourir les pères pour les enfants et l'on ne fera point mourir les enfants pour les pères. On fera mourir chacun pour son propre péché » (Dt 24, 16). Les prophètes ont aussi répété cette loi nouvelle et déclaré : « Le fils ne portera point l'iniquité du père et le père ne portera point l'iniquité du fils » (Ez 18, 20). Et cette responsabilité personnelle est encore soulignée plus nettement dans l'Évangile où l'individu, pour l'amour du Christ, doit même s'opposer à sa famille (Mt 10, 35).

La personnalité morale doit conserver sa liberté personnelle vis-à-vis de la masse.

L'individu a le droit de repousser la dictature de la rue et de la masse. Une parole reste, fière et sainte, premier évangile de la liberté personnelle : « Tu ne suivras point la multitude et tu ne te mettras point du côté du grand nombre » (Ex 23, 2) ! Sans doute y a-t-il abus de liberté lorsque celle-ci devient un manteau pour couvrir la méchanceté (1 Pe 2, 16), mais la liberté personnelle n'en reste pas moins un droit sacré.

La personnalité morale doit conserver son intégrité vis-à-vis de l'État. Dans le monde où vivaient les prophètes, la seule forme d'État connue était celle de l'État absolu, au milieu duquel l'individu était perdu comme la goutte d'eau dans l'immense océan. Ainsi en Égypte chez les Pharaons, ainsi à l'Est chez les Assyriens. Le droit privé mosaïque n'a pas libéré l'individu des liens qui l'attachent à l'État et n'a pas non plus porté atteinte à la loi fondamentale : *Droit public avant Droit privé*. Mais l'individu ne saurait être avili, dépossédé de ses droits et de sa personnalité pour que l'État affirme son droit. L'individu doit rentrer dans l'ordre public et se soumettre à lui, mais il ne doit pas être par là ravalé au rang d'un zéro et d'un esclave sans droits. L'histoire biblique nous rapporte que le roi Achab avait exigé d'un petit paysan qu'il abandonnât sa vigne, afin de permettre au roi d'arrondir sa propriété. Mais Naboth se refusait à céder l'héritage de ses pères. Alors la reine Jézabel, le démon fait femme, fit entendre de faux témoins et après un court procès, Naboth fut lapidé et spolié de sa vigne.

Mais pour cette action qui était une atteinte horrible aux droits naturels de l'homme, le roi subit la sévère condamnation du Dieu des armées (1 R 21, 1-19).

3. — En dehors des droits sociaux proprement dits de l'homme, de n'être ni volé ni trompé, il existe encore d'autres droits et devoirs sociaux, qui ne figurent pas sur les tables de la loi mosaïque, mais qui sont inscrits sur celles du cœur humain. Les versets de la loi mosaïque dont nous avons donné lecture nous mènent à la connaissance de ces droits par deux exemples d'une incomparable profondeur :

Tu ne maudiras point un sourd, tu ne mettras pas devant un aveugle rien qui puisse le faire tomber, tu auras la crainte de ton Dieu.

Même si le sourd ne peut entendre ton injure, le Seigneur l'a entendue. Même si l'aveugle ne peut voir la pierre sur le chemin, le Seigneur a vu ta méchanceté. Et c'est pourquoi il est ajouté ici : *Tu auras la crainte de ton Dieu*. Le législateur ne peut dénombrer tous les cas particuliers qui peuvent se présenter à propos de la règle morale. Mais il suffit que par ces exemples particuliers les hommes apprennent à se traiter mutuellement avec égards et acquièrent le sens social nécessaire à leur vie commune.

3. Du droit du travailleur dans l'ancienne Bible

La troisième idée qui est apparue dans notre citation de la loi mosaïque a trait au droit du travailleur : *Tu ne retiendras point jusqu'au lendemain le salaire du mercenaire*.

Cette magnifique parole sur la valeur sociale du travail et sur les droits sociaux du travailleur, est comme un signal de feu sur les montagnes de l'Antiquité biblique. Ici aussi les prophètes ont repris les lois du Pentateuque : « Malheur à qui fait travailler sans payer et sans donner de salaire » (Jr 22, 13) ! Dans un temps, dans une société, où partout le travail était regardé comme le signe de l'esclavage, la dignité morale du travail a été reconnue dans le Livre des livres. La même loi qui a désigné le sabbat comme jour de repos, a déclaré le travail heureux et voulu que chacun, et non pas seulement l'esclave, subvienne lorsque cela était possible à ses besoins par son propre travail, jouisse des fruits de son propre travail (Ps 127, 2), et non pas qu'il se nourrisse du pain de la mendicité et de la charité. Le pain quotidien ne doit pas tomber toujours du ciel comme la manne dans le désert. Et le coffre à farine ne doit pas partout se remplir par miracle comme pour la veuve de Sarepta.

Dans l'histoire des civilisations reste au moins à l'Écriture sainte le bénéfice de cette prouesse sociale d'avoir rompu avec l'esclavage et réclamé le salaire pour le travailleur. *Tu ne retiendras pas jusqu'au lendemain le salaire du mercenaire*. Un autre passage de la loi (Dt 24, 14) exige une fois encore « de ne pas refuser le salaire », et le livre de Tobie (4, 15) répète le même précepte : « Tu donneras le salaire à ton mercenaire le plus tôt que tu pourras, et ne retiendras jamais longtemps le prix du travail. » Le catéchisme parle le langage de la Bible lorsqu'il condamne la rétention du salaire gagné, comme un péché qui crie vengeance.

Aujourd'hui, nous devons appliquer la loi biblique qui ordonne de payer le jour même le salaire du jour, à l'artisan et à l'ouvrier qui luttent pour leur pain et qui souvent doivent attendre si longtemps le règlement de leur dû.

4. De la justice dans l'ancienne Bible

1. — Notre citation sur l'édification d'un ordre social en vient aussi à parler de la justice dans l'ancienne Bible :

Tu ne commettras point d'iniquité dans tes jugements : tu n'auras point d'égard à la personne du pauvre, et tu ne favoriseras point la personne du grand, mais tu jugeras ton prochain selon la justice.

L'équité incorruptible dans la justice publique est le soutien le plus puissant de l'ordre social. Les prophètes ont prononcé des paroles de menace dans leurs sermons imprécatoires contre les manquements à la Justice de Dieu, contre les transgressions morales, surtout dans les grandes cités, contre la soif de jouissance et de dissipation, contre l'âpreté du gain et contre l'usure, contre l'exploitation de ceux qui sont pauvres et faibles. Mais ils ont sonné plus violemment la trompette lorsque la justice publique abandonne son impartiale équité, lorsque le pauvre est condamné en raison de sa pauvreté, le puissant acquitté en raison de sa richesse, lorsque des cadeaux achètent son jugement au juge vénal et lui font verser le sang innocent (Ez 22, 12 et dans plusieurs autres passages). L'équité est tout spécialement exigée vis-à-vis de quatre catégories de personnes : les pauvres et les étrangers, les veuves et les orphelins, qui n'ont aucune protection. Les prophètes, à maintes reprises, ont donné l'exemple en prenant eux-mêmes la défense du faible (Is 10, 1 ; Je 22, 3). Ils ont lancé leurs foudres même contre les rois et les prêtres. *Je n'ai que faire de vos sacrifices si vous ne cherchez point la justice, si vous ne protégez point l'opprimé et ne faites pas droit à l'orphelin* (Is 1, 10-17).

2. — La loi mosaïque et ses interprètes ont exigé que le droit et la justice soient respectés dans les affaires de la vie privée et dans les relations commerciales comme dans l'administration de la justice publique. « La balance fausse est en horreur à l'Éternel » (Pr 11, 1 ; 16, 11 ; 20, 23) . « Vous aurez des balances justes, des poids justes, des boisseaux justes, des mesures justes » (Lv 19, 36). « Maudit soit celui qui déplace les bornes de son prochain » pour agrandir son champ (Dt 27, 27).

3. — Le droit criminel biblique contient beaucoup de prescriptions qui paraissent cruelles à notre sentiment chrétien et moderne. Mais depuis que le code des lois pénales édictées par le roi babylonien Hammourabi, qui a vécu au troisième millénaire avant Jésus-Christ et fut contemporain d'Abraham, a été retrouvé dans les sables du désert, gravé en caractères cunéiformes sur des blocs de pierre, nous sommes en mesure de comparer l'ancien droit criminel juif antique avec celui des païens de la même époque. Le droit criminel babylonien antique contient, en dehors de quelques lois sociales généreuses, des sanctions d'une insigne cruauté : faux témoi-

gnage devant le tribunal et vol, sont punis de mort (§ 3 et § 8). Les enfants mal venus ont la langue coupée et subissent d'autres mutilations non moins effroyables. La tenancière d'un débit de vins qui abandonne sa maison aux anarchistes pour y tenir leurs réunions, encourt la peine de mort (§ 108). Le médecin qui échoue dans une opération se voit couper la main (§ 218). De telles mesures pénales portent la marque des griffes du tigre païen. Le droit criminel de l'ancienne Bible ne s'est pas débarrassé de toutes les traces de la civilisation antique, mais il est cependant parvenu à un degré de civilisation notoirement plus élevé, en comparaison du vieux droit babylonien. La seule peine de mort en vigueur, la lapidation, qui paraît à première vue barbare, n'était applicable en réalité que pour les crimes les plus odieux, tels que le blasphème de Dieu, la profanation du sabbat, l'adultère.

La lapidation est la seule peine de mort, qui était exécutée non par un seul bourreau, mais avec l'assistance de toute la communauté. D'après la conception biblique, les crimes que nous venons d'énumérer étaient regardés comme des fautes capitales envers le peuple entier et c'est pourquoi le peuple entier devait contribuer à les effacer dans le sang. Le droit criminel biblique ne s'est pas élevé jusqu'à la hauteur de l'Évangile, mais il ne s'est pas non plus abaissé jusque dans les abîmes du paganisme.

5. Des doctrines et de la règle économique de l'ancienne Bible

De la règle économique de l'ancienne Bible nous ne retiendrons que trois lois. Tout d'abord la loi contre la grande propriété spéculatrice. Le prophète classique parmi les prophètes, le grand Isaïe, jette une tonnante malédiction sur ces destructeurs de biens qui, en profitant dans un esprit capitaliste de la détresse économique pour racheter leur propriété aux paysans des alentours, se chargent d'un péché qui crie vengeance au ciel.

Malheur à vous qui ajoutez maison à maison et qui joignez champ à champ jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'espace et que vous habitiez seuls au milieu du pays ! Votre crime crie vers le Ciel, dit le Seigneur des armées [Is 5, 8].

Cette malédiction sur la grande propriété spéculatrice répond tout d'abord à un souci économique : la crainte qu'avec le temps s'élève d'un côté un capitalisme insupportable et d'un autre côté un appauvrissement des masses non moins insupportable.

Mais plus profondément, la malédiction du prophète traduit une pensée religieuse : en perdant leur propriété, si petite fût-elle, en Terre promise, les familles perdaient en même temps le titre qui leur donnait droit à une part dans le Royaume du Messie, quand les Temps seraient accomplis.

• Une deuxième loi s'élève contre l'endettement excessif de l'agriculture. Tous les sept ans, durant l'année dite de remise, les dettes

étaient prescrites, les emprunts éteints, les hommes qui, pressés par la nécessité, avaient dû dans l'intervalle des sept dernières années se vendre comme esclaves, redevenaient libres (Dt 15, 1-12). Tous les cinquante ans venait l'année dite du *Jubilé* où toutes les terres qui depuis le dernier jubilé avaient dû être vendues ou mises en gage revenaient à leurs premiers propriétaires (Lv 25, 23-31). Cette loi évitait le trop grand endettement des familles et maintenait un certain équilibre dans l'économie du pays. L'esprit qui l'inspirait était profondément social, même si la pratique restait en réalité loin derrière la théorie. Néhémie punit d'exil ceux qui y avaient contrevenu et força les usuriers à restituer aux familles qui les possédaient originellement les maisons et les terres mises en gage (Ne 5, 1-12). Or chez nous, en Haute Bavière, des fermes ont été vendues après la guerre, qui s'étaient transmises par héritage dans les mêmes familles depuis des siècles. Les fils étaient tombés au front, les parents trop vieux ne pouvaient continuer seuls à exploiter, et ainsi tous leurs biens sont passés dans les mains d'un homme étranger, que la guerre n'avait pas appauvri. D'après le droit mosaïque il n'aurait pas été possible que l'héritage des aïeux fût ainsi repris aux familles dont les fils avaient sacrifié leur vie pour la patrie.

- La troisième loi économique s'élève contre le taux usuraire. Le Pentateuque mosaïque interdisait d'exiger un intérêt pour un prêt fait à un compatriote malheureux (Dt 23, 20). Un intérêt ainsi réclamé était qualifié d'usuraire par les prophètes. « Tu n'exigeras de ton frère aucun intérêt pour lui prêter ce dont il a besoin. » C'est l'esprit de cette loi qui animait le chanteur du 14^e Psaume lorsqu'il se postait à la porte du Temple et criait à ceux qui entraient : *Celui qui prête son argent à un taux usuraire ne doit pas paraître à la vue du Seigneur*. Le prêt à intérêt était seulement permis lorsqu'il s'agissait de marchands étrangers (Dt 23, 19) parce que ces prêts étaient consentis pour affaires à des marchands phéniciens, et non pour alléger la misère d'un frère. Il est naturellement difficile de savoir comment cette interdiction de demander un intérêt à des compatriotes a été en réalité observée dans la vie. Mais elle reste en tous cas comme une idée profondément sociale parmi les théories économiques de l'ancienne Bible. Dans la même époque et au même degré de civilisation, les reconnaissances des dettes des Babyloniens et les contrats de prêts en caractères cunéiformes que l'on a déchiffrés portaient la mention d'un taux d'intérêt allant jusqu'à 30 %. Sur ce point, Babel et Bible s'opposent comme nuit et jour. Dans la Bible *celui qui accapare le blé est maudit* (Pr 11, 26) tandis qu'à Babel l'économie est livrée aux usuriers et aux spéculateurs.

6. Du fondement religieux de la règle sociale

Les valeurs de l'ordre social, droits des pauvres, droits de l'homme, droits du travailleur, justice et règle économique représentent en même temps, pour les saintes Écritures, des valeurs de l'ordre religieux, des *lois du Seigneur*. C'est pourquoi à quatre reprises dans notre citation revient le motif : *Je suis le Seigneur*, et c'est pourquoi après l'énoncé des prescriptions économiques retentit cette injonction : *Vous observerez mes lois !* (Lv 19, 19). Vous devez abandonner aux pauvres la glane de vos champs, parce que le Seigneur vous a, lui, abandonné cette terre féconde et ses récoltes. Vous devez inviter les pauvres à votre table parce que vous êtes vous-mêmes des hôtes à la table de Dieu (Is 58, 7-9) ! Et surtout la foi commune en Dieu apparaît ici comme un facteur social d'égalité entre le riche et le pauvre : « Le riche et le pauvre se rencontrent. L'Éternel les a faits l'un et l'autre » (Pr 22, 2). Vous devez respecter les droits du travailleur parce que le même Dieu a créé le maître et le serviteur (Job 31, 15). Vous respecterez la solennité du serment, ce puissant soutien de la justice, parce qu'il est lié au nom du Seigneur et que le parjure profane le nom de Dieu (Lv 19, 12) ! Vous ne porterez point atteinte au droit de l'étranger parce que vous-mêmes avez été étrangers et esclaves en Égypte (Dt 24, 17) ! Ainsi dans chaque loi de l'ordre social on retrouve toujours l'idée religieuse qui l'a inspirée.

Dans la pensée des livres saints, l'éloignement de Dieu est toujours la cause profonde des difficultés sociales, le retour vers Dieu le seul remède au désordre social. L'ordre politique et économique ne vont jamais mieux que lorsqu'ils s'appuient sur le roc solide des commandements du Sinaï. L'humanité envers le prochain, la philanthropie si souvent invoquée, ne peuvent atteindre leur pleine signification que si elles sont liées à la foi en Dieu, ne se séparent pas de la religion, et surtout ne sont pas prises comme un ersatz de religion. Le berceau de l'humanité a été en Palestine, non en Hellade. Les droits de l'homme ne seront pas respectés là où les droits de Dieu ne le sont pas. La foi dans la parole et dans la loyauté de l'homme ne pourra véritablement s'épanouir que là où fleurit la foi dans la parole et dans la loyauté de Dieu. L'ordre naturel ne sera sauvé du désordre antinaturel que là où se trouve respectée la foi en l'ordre surnaturel de la Révélation. L'ordre social et l'ordre religieux, l'ordre économique et l'ordre moral forment un tout inséparable.

Nous ne voulons pas revenir à la règle de vie et aux lois mosaïques. Nous ne tenterons pas de réformer notre droit criminel et nos lois économiques modernes sur le modèle mosaïque. L'Évangile a aussi *accompli* les lois sociales et les institutions du judaïsme d'avant l'ère chrétienne, et les a traduites en une forme plus élevée. Le mariage, par exemple, cette loi sociale essentielle dans la vie sociale d'un peuple, fut rétabli par le Christ dans sa pureté et sa dignité primitives. Aux temps de l'ancien Testament il

était permis aux Juifs de donner un acte de divorce à la femme de leur premier choix à cause de leur dureté de cœur, et d'en prendre une autre. « Et moi dit Jésus, je vous le déclare, celui qui répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère » (Mt 19, 3-9 ; Mc 10, 2-12). La notion de fidélité a reçu dans l'Évangile une valeur plus profonde et une plus haute consécration et la loi de progrès dans le Royaume de Dieu s'applique également en cette matière. Les enfants de l'Évangile ne doivent donc pas retomber dans le régime du droit matrimonial des temps juifs.

Or, donner un acte de divorce à une femme honnête et fidèle, c'est revenir aux temps du droit matrimonial mosaïque.

Nous ne voulons pas revenir à la règle de vie et aux lois mosaïques. Mais nous devons reconnaître que les saintes Écritures de l'ancien Testament ont apporté pour l'édification de l'ordre social de tous les temps des matériaux précieux et de valeur constante. Sur quelques points, tels que l'assistance publique ou la justice, la forme du travail social s'est vue modifiée, mais les principes fondamentaux de notre civilisation moderne sont encore aujourd'hui ceux qui nous ont été légués en précieux héritage par les saintes Écritures du judaïsme d'avant l'ère chrétienne.

Ce trésor idéologique est à ce point unique parmi toutes les civilisations des peuples de l'Antiquité que nous devons nous écrier : *Peuple d'Israël, ce n'est pas ce que tu as planté dans ton jardin qui a poussé*. Cette malédiction sur la grande propriété usuraire, cette lutte contre l'endettement de l'agriculture, cette interdiction de percevoir l'intérêt, n'est pas le souffle de ton esprit. Celui qui ne croit pas à l'inspiration et ne considère pas ces livres comme la parole de Dieu et la Révélation de Dieu, doit tenir le peuple d'Israël comme le premier des peuples dans l'histoire du monde (*das Urvolk der Weltgeschichte*). Il n'y a pas d'autre choix qu'entre les deux termes de cette alternative :

- ou bien croire à l'inspiration des Livres saints,
- ou bien rendre au peuple juif ce témoignage : *Tu es la race la plus géniale du monde entier et de tous les temps*.

Nous croyons à l'inspiration. Nous croyons que l'Esprit de Dieu a parlé à l'humanité par la bouche des prophètes élus. Et c'est dans cette foi que nous répétons sans cesse : peuple allemand, garde ce que tu as ! Ne te laisse pas arracher le précieux héritage des Livres saints et ne permets pas qu'en supprimant l'enseignement biblique dans les écoles allemandes, un vol criminel soit commis envers les enfants allemands !

Amen.

Quatrième sermon (24 décembre 1933)

La pierre angulaire du judaïsme et du christianisme

Dieu a parlé autrefois à nos pères à diverses reprises et de diverses manières par les Prophètes. Dans l'accomplissement des temps il nous a parlé par son Fils.

[He 1, 1 : épître de la 3^e messe de Noël.]

UNE SAINTE BÉNÉDICTION s'étend sur la fête de Noël et la veillée qui la précède. Nous pensons au bonheur des enfants qui se présentent, les yeux brillants et le cœur battant, devant l'arbre de Noël. Nous pensons aux malheureuses victimes de la misère économique qui versent de silencieuses larmes au souvenir de leur insouciance jeunesse. Nous pensons aux coupables en prison et aux aigris, dont l'âme s'ouvre plus facilement en cette soirée sainte à la bonne parole.

La bénédiction de la nuit de Noël a pu être ternie de trois façons. Les uns, les superficiels, ont oublié l'essentiel de ce jour, l'Enfant Jésus, pour ne s'attacher qu'à l'arbre de Noël, aux présents d'usage et aux allées et venues, aux réjouissances populaires de cette nuit de fête.

Or les fêtes de l'arbre du Christ, non inspirées par la foi dans l'Enfant Jésus, sont comme écorce sans amande. Les autres, ceux qui nient le Christ, ont regardé le mystère de Noël comme un mythe et une légende, et n'ont pas accepté le récit de l'Évangile. L'Évangile du fils nouveau-né de la Vierge n'est pas un conte des mille et une nuits, c'est un fait mystérieux mais historique, confirmé par les sources historiques des Évangiles. D'autres encore, les puérils, âmes dévotes avec ou sans guimpe qui parlent de façon douçâtre du petit Jésus et du petit ange, répandent avec l'Évangile d'innombrables contes et légendes sur la Nativité. Sans doute devons-nous parler aux enfants leur langue et devenir nous-mêmes *comme des enfants*, mais « les hommes faits ont besoin d'une nourriture solide » (He 5, 13). Noël ne doit pas être seulement une fête pour les enfants mais aussi pour les hommes, et le caractère viril du christianisme ne doit pas s'effacer en ce jour.

« Je suis l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin » dit le Seigneur dans l'Apocalypse (1, 8 ; 21, 6 ; 22, 13) au premier et au dernier chapitre. Les ouvrages de Dieu ne peuvent rester inachevés. Le Seigneur ayant commencé son œuvre de rédemption et en ayant prononcé le A par les révélations de l'ancienne Alliance, poursuit cette œuvre jusqu'à Z ou, d'après l'alphabet grec, jusqu'à l'oméga, c'est-à-dire jusqu'à la fin, par les révélations de la nouvelle Alliance. « Dieu a parlé autrefois à nos pères à diverses reprises et de diverses manières par la bouche des prophètes. Dans l'accomplissement des temps il nous a parlé par son Fils ». Car « Le Christ est la fin de la loi » (Rm 10, 4), l'Oméga auquel aboutissent les promesses de

l'ancienne Alliance. Le même Christ est l'Alpha dans lequel la rédemption de la nouvelle Alliance a pris naissance. Le Christ ferme la porte du Temple de l'ancien Testament et ouvre celle du nouveau Royaume de Dieu. Il congédie les prophètes et appelle les apôtres. Le Christ a accompli les Temps en sa personne, il est à la fois la dernière pierre de l'ancienne Alliance et le fondateur, la pierre angulaire de la nouvelle Alliance ; sa personne est le pont qui mène du judaïsme au christianisme.

1. Le Christ, oméga de l'ancienne Alliance

Le Christ est l'accomplissement de l'ancienne Alliance. Dès les temps les plus reculés il est salué par une prédiction messianique (Gn 49, 26) comme « le désir ardent des collines anciennes ». Des tentes des patriarches, ces puissantes collines des premiers temps, des parchemins des prophètes, des figures messianiques, des Psaumes, de toute la liturgie du temps de l'ancienne Bible, s'élèvent des appels et des bénédictions vers l'Oint du Seigneur.

De la troisième à la sixième heure, de la sixième à la neuvième, les cris de désir retentissent toujours plus haut. A la onzième heure, c'est sur toute la Terre Promise une émotion comparable à celle qui étreint toute la nature et lui fait pour ainsi dire retenir son souffle au moment où, à l'Orient, l'aube embrase les montagnes et où l'on voit le soleil monter à chaque instant plus haut.

Lorsque le dernier prophète, saint Jean le Précurseur, faisait ses prédications d'Avent (*Advents predigten*) près du Jourdain, tous accouraient, à lui et l'administration lui posa la question officielle : *Es-tu le Messie, le prophète attendu ?* (Jn 1, 19). Et lorsque les premiers apôtres furent appelés, ils couraient de l'un à l'autre en se portant la bonne nouvelle : « Nous avons trouvé celui dont Moïse a parlé dans la Loi et que les prophètes ont annoncé » (Jn 1, 45) ! Ce sont là des signes certains de l'ardeur avec laquelle les âmes aspiraient vers Celui qui était attendu. Le prophète Isaïe fait dire au Messie : « L'esprit du Seigneur est sur moi. Car l'Éternel m'a oint et m'a envoyé porter la bonne nouvelle aux malheureux, guérir ceux qui ont le cœur brisé, apporter aux prisonniers la délivrance et aux captifs la liberté et pour publier une année de grâce » (Is 61, 1-3). Dans l'accomplissement des Temps, Jésus lut ce passage à la synagogue de son pays natal et en rendant le parchemin, déclara : « Aujourd'hui est accomplie cette parole de l'Écriture » (Lc 4, 16-21). Ainsi il affirmait lui-même publiquement : je suis l'accomplissement, l'oméga des prédictions messianiques.

Durant les siècles d'attente, maintes fois est montée vers le ciel la question : où se trouve-t-il donc et pourquoi se fait-il attendre si longtemps ? Pourquoi le Sauveur est-il né si tard ? – « Mon père agit continuellement » (Jn 5, 17). Dans la réalisation de l'économie divine du salut il n'est aucune

interruption, mais non plus aucune précipitation. Aucune halte, mais non plus aucune impétuosité. Les hommes, qui n'ont que peu à vivre, voudraient voir les choses se réaliser et demandent avec impatience : « Dieu aimé, pourquoi si longtemps ? » Mais l'Éternel, pour qui mille ans sont comme un seul jour, tenait son regard fixé sur Bethléem et posait selon son rythme séculaire les pierres milliaires sur le chemin de Bethléem.

L'homme ne fut créé que lorsque le soleil et les étoiles brillaient déjà et que toute la création eut été rendue habitable, prête à recevoir l'homme, leur roi. De même l'Homme-Dieu ne naquit que lorsque, durant un long Avent, eurent brillé les lumières des prédictions messianiques et que le monde fût prêt à recevoir le Sauveur, son roi. Ne demandez plus pourquoi le Sauveur est né si tard ! Il ne devait pas être seulement la rosée du ciel et le cadeau d'En-Haut, il devait être aussi le « fruit de la terre » (Is 4, 2) et *germer* de la terre (Is 45, 8). Il ne devait pas voler sur le monde comme un trait, il devait germer lentement du sol comme une plante. En même temps, l'Humanité païenne devait d'abord subir la misère d'être séparée de Dieu et en remâcher toute l'amertume. Elle devait d'abord mendier pour le bonheur des âmes à toutes les portes terrestres et reconnaître avec l'enfant prodigue : pour nous, hommes, il n'est pas de salut par nous-mêmes.

Le monde païen s'était éloigné de son Créateur et s'était avancé loin sur le chemin de l'erreur. Lentement guidé par l'infinie compassion divine, il devait revenir dans les bras de Dieu. L'action éducatrice de la divine Providence demandait du temps pour s'accomplir. C'est pourquoi le Sauveur du monde est venu si tard sur terre.

Le Christ est le salut de l'ancienne Alliance. Des hommes, après leur mort, ont pu se survivre quelques années encore dans leurs enfants, dans leurs élèves, dans leurs livres et dans leurs œuvres. Pendant un temps, un monument à leur mémoire a pu projeter son ombre sur un coin de terre. Mais jamais un homme avant sa naissance, n'a été annoncé, et durant des siècles, comme l'a été par les prophètes l'enfant de Bethléem. Jamais un chant précurseur n'a préparé la venue d'aucun de ces hommes à qui l'histoire a décerné le surnom de *Grand*, tandis que l'enfant de Bethléem, le Grand des Grands, a, bien avant sa naissance, reçu le salut des siècles et l'appel des prédictions messianiques. Ce fait est à lui seul une preuve de la divinité de l'Emmanuel, un brevet de grandeur unique, un témoignage que le Christ est le seul surhomme de l'Histoire. Surhumain parce que des milliers d'années après sa mort, les traces de sa bénédiction ne peuvent être effacées. Surhumain parce que bien avant d'être né il dirigeait, *ange de l'Alliance*, le peuple élu, et décidait lui-même dans quel peuple et de quelle mère il naîtrait.

Le Christ est le Sauveur du monde, dans le sens le plus profond du terme, Sauveur pour tout le monde, pour l'humanité d'avant lui et pour celle d'après lui. « Il a plu au Père de pardonner tout par son Fils, tout sur la

la terre et tout dans le ciel, en donnant sa grâce par le sang de son Fils sur la croix » (Col 1, 20.). Il serait d'un esprit borné et à courte vue d'appliquer ces paroles à l'ère chrétienne seule. L'Enfant, dans sa crèche, étend ses bras grand ouverts, ainsi que plus tard sur la croix, comme s'il voulait dire : *Pour vous tous*. La marche de la rédemption du monde est pareille à une procession : au milieu, le Sauveur. L'humanité d'avant le Christ le précède, avec le chant de l'Avent : *Demain, nous verrons la magnificence du Seigneur*. Le monde d'après le Christ marche derrière lui en faisant retentir le chant de Noël : *Nous avons vu sa magnificence*. L'histoire du monde n'est pas seulement le jugement mais la rédemption du monde. Et les grâces données à l'ère pré-chrétienne sont aussi dues au Rédempteur. On me demandera comment on peut cueillir les fruits d'un arbre avant que l'arbre soit planté. Réponse : si la mère du Christ, cinquante ou soixante ans avant la mort du Christ sur la croix, a été préservée du péché originel, et remplie de grâces, en prévision de la future mort rédemptrice de son Fils, les hommes de l'ancienne Alliance purent aussi bien, cinq cents ou cinq mille ans durant, puiser aux sources du salut, qui ne devaient jaillir que beaucoup plus tard, au pied de la croix. Si le Précurseur du Christ peut être sanctifié dans le sein de sa mère avant la mort du Christ, l'amour sauveur de celui-ci put également faire bénéficier par avance d'autres hommes, des grâces de la croix. Toute la *parure nuptiale* du peuple d'Israël, son culte divin et les miracles de son histoire, tout cela était un emprunt sur la croix du Christ. Le terme d'emprunt n'étant, « comme tout ce qui passe, qu'un symbole ».

On a encore demandé : Pourquoi Dieu n'a-t-il pas laissé périr l'humanité après le péché originel ? Si l'humanité ne s'est perpétuée que pour se transmettre la malédiction du péché originel, le travail parmi les chardons et les épines, l'enfantement dans la douleur, le perpétuel enlacement du serpent, n'aurait-ce pas été pour elle un sort plus léger, un vrai salut, que de s'éteindre après le péché originel ? – Aujourd'hui la Crèche et la Croix nous donnent la réponse : non, cela n'aurait pas été mieux. Les enfants d'Adam doivent se perpétuer non pas seulement pour continuer à porter la malédiction du péché originel et du serpent, mais bien plus pour bénéficier de la bénédiction de la rédemption et aller au-devant de celui qui écrase le serpent. Comme la rédemption apparaît, sous ce jour, magnifique à nos yeux ! C'est l'Alpha du monde sauvé et l'Oméga de l'histoire universelle, la manne de l'ancienne Alliance, l'hostie de la nouvelle.

2. Le Christ, Alpha de la nouvelle Alliance

Malgré toute la grâce providentielle, Israël n'a pas reconnu l'heure de sa visitation.

L'Emmanuel est venu dans son fief et les siens ne l'ont pas accueilli. Le signe qui devait être au roi messianique « comme une bannière pour les

peuples » (Is 11, 10), devint « un signe de contradiction » (Lc 2, 34). Au cours de sa vie, cela éclata sans cesse avec plus d'évidence et il ne resta pour fonder le Royaume nouveau qu'un « reste de semence » (Is 6, 13), le petit groupe des apôtres et quelques disciples, tandis que la plus grande partie du peuple s'éloignait de son Messie en criant : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants » (Mt 27, 25).

Le Seigneur savait qu'il ne devait pas verser son vin nouveau dans les vieilles outres. Aussi, pleurant sur sa ville natale, l'âme profondément affligée, il se sépara de l'ancienne Alliance et fonda la nouvelle et Éternelle Alliance dans la coupe de son sang (Lc 22, 20). C'est ainsi qu'il devint l'Oméga du judaïsme préchrétien et l'Alpha du christianisme post-judaïque. Il devint la pierre angulaire de la nouvelle Alliance, qu'avaient rejetée ceux qui bâtissaient l'ancienne (Ps 117, 22). De même le Christ est appelé par l'Apôtre (Ep 2, 20) et dans les prières de la consécration des églises, *la pierre angulaire*, celle qui joint les murs de l'édifice.

Les lois fondamentales du nouveau Royaume de Dieu sont déjà proclamées dans l'Évangile de l'enfance du Christ. Emmanuel est né petit enfant pour glorifier le mystère de la naissance humaine. Pour affirmer sa parenté charnelle avec les porteurs de la Promesse. Pour rendre sensible, dans la personne attirante d'un enfant, l'amitié de Dieu pour les hommes. Et aussi pour proclamer au christianisme la loi des petits commencements : « Dieu choisit les choses faibles » (1 Co 1, 27), et plus grandes sont les œuvres sur lesquelles Dieu dirige son regard, plus modeste et plus inaperçu est le commencement de ses œuvres. C'est avec une petite troupe d'apôtres que le Tout-Puissant a conquis à la Croix les royaumes du monde antique.

C'est la petite pierre de la montagne qui a jeté bas le colosse aux pieds d'argile (Dan 2, 34). Avec un peu d'eau, Dieu réalise le miracle d'un baptême, avec une petite hostie, le miracle de l'Eucharistie. Marie et Joseph devaient avoir une grande foi pour reconnaître dans le petit enfant leur Dieu infini, le reflet du Père, le roi de la magnificence.

Emmanuel est né tout petit enfant pour proclamer dans le nouveau Royaume la loi du développement. Comme lui-même, avant de devenir un homme, a d'abord été un nourrisson, puis un enfant, puis un adolescent, n'ayant pas grandi plus vite que les autres enfants des hommes, de même qu'il a balbutié avant de parler et a été porté sur les bras avant de pouvoir marcher, ainsi son Royaume s'est étendu sur la terre, du petit pays de Chanaan au monde entier, comme le grain de moutarde grandit et devient un arbre, semblable au levain qui travaille sans cesse, au dedans, l'humanité. (Mt 13, 31-33). Le trésor de vérité de la Révélation devait être découvert non d'un seul coup, mais peu à peu, à l'humanité. De même la loi du développement paisible s'est trouvée proclamée par la venue de l'enfant de Bethléem.

Ainsi s'est trouvée accomplie la parole du prophète Isaïe : « Mon serviteur ne criera point et ne fera point entendre sa voix dans les rues »

(Is 42, 1 ; Mt 12, 17-19). Le charlatanisme et les méthodes de pression ne sont pas dans l'esprit du Christ. Parfois, le calme peut être si complet que nous pensons que les moulins de Dieu ne tournent plus.

Emmanuel est né enfant pauvre pour proclamer la loi du développement sans faste.

Fils d'une mère sans abri, il est né pour ainsi dire dans la rue et n'a pas serré ses petits poings en répandant des malédictions. Un tel Évangile n'a point été révélé par la chair et le sang. La Chair et le Sang auraient sûrement voulu que le Christ naquît en roi puissant dans le déploiement d'une grande pompe, et non en enfant pauvre. C'est en quoi il est l'Alpha de la loi chrétienne, en opposition avec le judaïsme pré-chrétien qui mettait l'essentiel de ses espoirs dans les biens terrestres. Le christianisme devait en premier lieu donner une valeur aux biens surnaturels du Royaume du Christ.

Le Christ est l'Alpha absolu de la nouvelle Alliance. Les vérités fondamentales du christianisme qui sont proclamées dans l'Évangile de la vie publique du Christ, sont valables pour tous les temps. La vérité des vérités, la foi en la divinité du Christ, éclate dans chaque passage de l'Évangile. Dans chacune de ses paroles, dans chacun de ses miracles, dans sa doctrine morale, dans la propre grandeur morale du Christ. Lui et son Père sont un. Qui le voit voit aussi son Père. Ses fils ont vu sa gloire, « une gloire comme celle qu'un Fils unique tient de son Père » (Jn 1, 14). Il commanda à la tempête sur le lac et la nature avoua : *Tu es le Christ, le fils du Dieu vivant*. Il chassa les démons et les puissances du malin avouèrent : *Tu es le Christ, le fils du Dieu vivant*. Il guérit les malades et ressuscita les morts, et la mort avoua : *Tu es le Christ, le fils du Dieu vivant*. Là où la foi dans la nature divine de l'Oint est sapée ou abandonnée il ne peut y avoir place pour le christianisme. Le Christ n'est pas *UN* Chemin, mais *LE* Chemin, le seul qui mène au Père. Il n'est pas *UNE* vérité, parmi d'autres vérités de la science, mais *LA* Vérité, la seule qui préserve de l'erreur. Il n'est pas *UNE* vie, mais *LA* Vie, la seule qui sauve de la mort éternelle. « Tu es toute ma vie, sans toi il n'est que la mort. (*All mein Leben bist Du, ohne Dich nur Tod.*)

Ce qui est humain dans la nature du Christ, ses lassitudes, sa faim, ses larmes, ses sursauts devant la souffrance, sa mort, est lié dans l'Évangile aux côtés divins de sa nature divine, afin que nous ne soyons pas induits en erreur à son sujet. Il est né petit enfant, mais les anges chantèrent à sa naissance des berceuses comme il n'en fut jamais chanté pour aucun des enfants des hommes. Il est mort au pilori de la croix, mais le soleil s'assombrit en signe de deuil. Ainsi le divin et l'humain se côtoient-ils sans cesse dans l'histoire de son Royaume. Sans cesse dans son Royaume se poursuivront l'incroyance et l'ingratitude, la trahison et l'apostasie, la persécution ouverte ou cachée. Mais le doigt de Dieu se fera toujours visible pour que, malgré le scandale, nous ne soyons pas abusés sur son Royaume.

La vérité fondamentale de la mission de l'Église apostolique se trouve également dans l'Évangile. Comme en témoigne l'Évangile, le Christ a fondé une Église, n'a fondé qu'une Église, et a choisi Pierre et non le libre examen pour pierre angulaire de son Église. Le Christ a transmis sa propre autorité à l'Église apostolique : « Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie » (Jn 20, 21). « Celui qui vous écoute m'écoute » (Lc 10, 16). Il a envoyé ses apôtres pour enseigner les peuples (Mc 16, 15) et chargé Pierre de la mission spéciale d'affermir ses frères dans la foi (Lc 22, 32). Il a donné aux apôtres tous pouvoirs pour remettre les péchés (Jn 20, 23) et pour célébrer les saints mystères en sa mémoire. Il a par là désigné l'Église apostolique à tous ceux qui cherchent la vérité dans tous les temps.

L'Évangile contient des matériaux d'une valeur éternelle pour l'édifice de la philosophie et de la moralité chrétiennes. Mais nous devons considérer les Évangiles comme un tout, comme une mesure indivisible, sans couture, ainsi que l'était le manteau du Seigneur.

Nous ne devons, pour servir nos convenances, faire aucune omission, détourner aucun texte particulier du sens total de l'Évangile. Le Christ n'a pas seulement commandé de scruter les saintes Écritures (Jn 5, 39), il a aussi commandé d'écouter l'Église (Mt 18, 17). Il a ainsi reconnu, comme une seconde source de foi à côté de l'étude de la Bible, la tradition de la doctrine ecclésiastique. Il n'a pas seulement ordonné la foi, la foi qui soulève les montagnes, il a aussi exigé les bonnes œuvres de la pénitence et de la charité. Il n'a pas seulement compté parmi les bonnes œuvres la prière et l'aumône dans la mesure où elles sont dépouillées de toute hypocrisie pharisaïque, il a également exigé l'abstinence de ses enfants. Il n'a pas seulement ordonné d'honorer son père et sa mère, il a déclaré également : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi » (Mc 7, 10 ; Mt 10, 37). Il a parlé de la prière dans une chambre retirée, mais il a également désigné la maison de son Père comme une maison de prières pour la prière commune. La gauche ne doit pas savoir ce que la droite donne aux pauvres et pourtant les enfants de l'Évangile doivent faire briller leur lumière.

Il est dit que le Christ est venu pour apporter la paix et non le glaive, c'est-à-dire pour fonder l'union et la concorde parmi ses enfants. Mais ailleurs il est dit que le Christ est venu apporter la discorde et non la paix, c'est-à-dire que chacun doit être prêt à se voir chassé de sa propre famille pour l'amour du Christ. Ainsi chaque texte de l'Évangile doit être interprété d'après le sens de l'Évangile tout entier.

Le Christ a introduit dans la nouvelle et éternelle Alliance les valeurs éternelles de l'ancienne Alliance, mais en même temps il a marqué les matériaux dont il s'est servi, du sceau de l'Oméga, de l'accomplissement. L'épître aux Hébreux apporte ce témoignage : le Christ est plus que les anges, plus que Moïse, plus que les grands prêtres et leurs sacrifices périmés. Le Christ a

conservé le décalogue mosaïque pour la morale et pour la philosophie chrétienne, mais par les conseils évangéliques il a ouvert la voie vers une plus haute perfection. Le Christ a décerné un témoignage favorable à la valeur morale de la loi ancienne en reprenant dans le Pentateuque mosaïque la teneur de ses lois essentielles, l'amour de Dieu et du prochain (Dt 10, 12 ; 13, 3 ; Lv 19, 11 ; Mt 22, 37), mais il a donné au mot Dieu un sens plus élevé et a compris dans le terme de prochain, par la parabole du bon Samaritain, non plus seulement les compatriotes mais tous les hommes. L'amour du prochain selon le cœur de Jésus n'attend aucune reconnaissance pour ses bienfaits. L'amour du prochain selon le cœur de Jésus, condamne très sévèrement l'erreur et la profanation du sanctuaire, mais il est tout douceur pour l'homme qui erre, et n'éteint pas la mèche qui brûle encore. De même le fondateur de la nouvelle Alliance a repris dans ses liturgies les prières d'immortelle beauté des Livres saints du judaïsme préchrétien. C'est pourquoi durant le service divin de l'Église, retentissent encore aujourd'hui les psaumes de l'ancienne Bible et les extraits des prophètes.

Cela même au cours des cérémonies des plus grandes fêtes ecclésiastiques, ainsi, aujourd'hui durant la messe de minuit ou avant Pâques durant la Semaine sainte. Le Fils de l'homme a, dans son *Pater Noster*, placé d'abord les suppliques : « Que votre Nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite », puis seulement après, celles qui concernent le pain quotidien et la délivrance du mal. Les hommes de l'ancien Testament lisaient le *Pater Noster* à la façon hébraïque, en commençant par la fin. Sur la montagne de la Transfiguration, Moïse et Elie sont apparus aux côtés du Christ, comme s'ils voulaient transmettre la Loi et les livres des prophètes aux Apôtres de la nouvelle Alliance qui étaient sur le mont Thabor.

« Dans l'accomplissement des temps, Il nous a parlé par son Fils. » Aussi devons-nous tenir pour sacré ce que le Fils nous a dit et le relire sans cesse dans les Évangiles. Nous en trouverons le temps si nous le voulons véritablement et que nous économisons du temps sur les autres choses. Plus que tout autre, l'Évangile est un livre humain, et c'est pourquoi l'Évangile ne pourra être remplacé pour nous par aucun livre humain. Qu'il y ait plus de livres ayant une valeur éducatrice sur la table des présents de Noël ! Mais parmi tous les livres, le Livre des livres, en particulier l'Évangile et les autres écritures du nouveau Testament, doit avoir la première place. La nuit de Noël est la Fête des trois Évangiles avec la triple bénédiction : « Que l'évangélique leçon nous soit salut et protection ! » « Par les paroles de l'Évangile que nos péchés nous soient remis ! » « Christ, le Fils de Dieu, nous enseigne la parole de son Évangile ! »

Un orage est déchaîné sur notre pays, qui menace de chasser les Écritures saintes d'Allemagne parce que ce seraient des livres juifs. Je suis persuadé que, bien au contraire, au souffle de cette tempête, s'allumera dans toutes les

confessions le feu sacré d'un nouvel enthousiasme pour les saintes Écritures. Nos frères séparés ne s'agenouillent pas à nos côtés au banc de la communion. Mais la fidèle consultation des saints Évangiles est la communion spirituelle avec notre Seigneur et Rédempteur. En mai 1928, s'est tenue à Turin une grande assemblée pour la propagation des Écritures saintes et dont le mot d'ordre était : *Connaître, apprendre, vivre et répandre l'Évangile*. Notre Saint-Père le pape Pie XI écrivit alors à cette assemblée :

Aucun livre ne peut communiquer à l'âme tant de lumière de vérité, avec une telle force d'exemple et une telle affection, que le saint Évangile.

Divin Maître, de ton Livre sort le soleil aux rayons duquel se réchauffe l'humanité.

Toi, l'Alpha et l'Oméga, la promesse et l'accomplissement, la pierre de l'ancienne et de la nouvelle Alliance avec le Père, la manne de l'ancien temps et l'hostie du nouveau, viens et ouvre-nous les yeux afin que ton image nous apparaisse toujours plus claire ! Prononce ton *Ephéta*, afin que nous soyons toujours plus empressés à entendre ta parole, la parole de vie ! Ouvre nos lèvres, afin que nous répandions toujours plus loin ta bonne nouvelle !

Rédempteur du monde, donne-nous le pouvoir de devenir enfants de Dieu et de voir demain ta gloire.

Amen.

Cinquième sermon (31 décembre 1933) **Christianisme et germanisme**

Jésus Christ est le même hier et aujourd'hui et dans l'éternité. [He 13, 8.]

LA CHRONOLOGIE CHRÉTIENNE a divisé l'histoire universelle en deux parties, le temps qui précède la naissance du Christ et le temps qui suit cette naissance. Chaque fois que nous écrivons une lettre ou que nous mettons en tête d'un autre écrit, 31 décembre 1933 ou 1^{er} janvier 1934, chaque fois nous rendons un témoignage au Christ, d'après la naissance duquel sont calculées les années de l'ère chrétienne. Ainsi Jésus-Christ est la pierre angulaire de tous les temps, le *roi des siècles* (1 Tm 1, 17), le Père et le protecteur des années nouvelles, le calendrier éternel de l'histoire Universelle, le Christ d'hier, le même que celui d'aujourd'hui, celui de demain, et celui de l'éternité.

Le Rédempteur du monde a légué une inépuisable bénédiction pour tous les peuples et pour tous les temps. Son nom doit retentir sur tous les peuples, sa croix être dressée pour tous les peuples, son Royaume s'étendre parmi tous les peuples, afin que partout la malédiction soit

changée en bénédiction et que la face de la terre soit renouvelée. C'est pourquoi le Christ a donné à son Église la mission d'enseigner à tous les peuples la vérité de la révélation, de baptiser tous les peuples dans le fleuve de grâce de la Rédemption, de rassembler tous les peuples en un vaste Royaume de Dieu sur lequel le soleil ne se couche plus. Dans ce Royaume du Christ sur terre, il n'y a ni enfant préféré ni enfant disgracié parce qu'il est « riche pour tous ceux qui l'appellent » (Rm 10, 12). Dans ce Royaume chacun des peuples doit conserver ce qui est favorable à son caractère propre, mais d'autre part l'Église ne doit pas perdre son caractère universel et ne doit pas se limiter à un seul peuple. Il en était autrement des peuples de l'antiquité asiatique non soumis à la loi biblique, Là, la religion et l'État dépendaient à ce point l'un de l'autre que le déclin ou la disparition d'un peuple entraînait le déclin ou la disparition de la divinité nationale.

Dans le peuple allemand, des esprits travaillent à créer, à côté des deux confessions chrétiennes, une religion germano-nordique. L'an dernier, lors d'un congrès à Eisenach, on a réclamé que les droits des sociétés religieuses officielles soient reconnus dans le troisième Reich à cette troisième confession. Un projet concernant le budget des églises table déjà sur le caractère public de cette religion et sur son égalité de traitement avec les deux confessions chrétiennes.

C'est pourquoi le sermon d'aujourd'hui a pour thème : christianisme et Germanisme. Il s'agit des vieux Germains du 1^{er} au 9^e siècle, non des Allemands du Moyen-Age proprement dit. La conversion des Germains au christianisme n'a pas été un recul, une perturbation du développement original de notre peuple. Le plus grand recul serait le retour au vieux germanisme païen. Le sermon d'aujourd'hui ne vise pas à accuser ou à attaquer le germanisme, mais à défendre le christianisme. Car j'ai la conviction profonde que défendre le christianisme c'est aussi défendre le germanisme. Ou bien le peuple allemand sera chrétien, ou bien il ne sera pas. S'éloigner du christianisme pour retomber dans le paganisme marquerait pour le peuple allemand le commencement de sa fin.

Première question :

1. Ce qu'étaient les Germains dans les temps où ils ne connaissaient pas la religion chrétienne

Une remarque préliminaire. La science allemande a dans le monde entier la réputation de traiter de façon véritablement scientifique les sources historiques et de ne pas se contenter d'hypothèses. Nous voulons espérer que cette heureuse réputation faite au travail intellectuel allemand se trouve également justifiée pour l'archéologie allemande, c'est-à-dire que tous ceux qui écrivent sur la condition des vieux Germains se livrent au préalable à l'étude des sources et ne répandent pas des légendes au gré de leur

fantaisie et de leurs préjugés. Il ne serait pas davantage scientifique de louer par-dessus tout ce qu'il y a de bon dans l'histoire germanique préchrétienne et de mettre toutes les dégénérescences postérieures sur le compte du christianisme. Comme la science médicale se défend contre les charlatans, la science historique et l'archéologie doivent se défendre contre les faiseurs de romans et les conteurs de légendes. Par bonheur, nous possédons sur la condition des anciens Germains une source historique, peu abondante mais précieuse, avec le livre de l'historien romain Tacite, *Germania*, écrit en 98 après J.-C. Deux ans auparavant, l'apôtre Jean, dans l'île de Patmos, avait écrit l'Apocalypse, dans la période même où l'écrivain romain rassemblait à l'ouest ses documents, sur les vieux Germains. Nous nous en tiendrons à cette source.

Il est connu que les vieux Germains, sur la rive droite et la rive gauche du Rhin, au nord et au sud du Danube, adoraient un grand nombre de dieux, tels Mercure (*Germania*, ch. 9) et Hercule, Donar et Wotan, Tuisko et Thor, Kastor et Pollux (ch. 43) et aussi des divinités féminines, la mère de la Terre et Freia. Une partie de ces divinités avait été prise au Panthéon des Romains, et n'était pas même sortie du sol germanique. Ces dieux étaient formés à l'image de l'homme, selon l'idéal que l'on se formait alors du héros germanique ou de la femme germanique. La doctrine chrétienne veut que l'homme soit formé à l'image de Dieu et non Dieu à l'image de l'homme.

Il est connu que les anciens Germains offraient séparément à leurs dieux des sacrifices humains. Des hommes étaient sacrifiés à Ziu (ch. 39), dieu de la guerre, dans une forêt sainte, et les esclaves qui avaient lavé le char d'une déesse insulaire étaient ensuite noyés dans la mer du Nord (ch. 40).

Il est connu que dans leurs forêts et leurs marais, les anciens Germains s'adonnaient à de sauvages superstitions – « plus que nul autre peuple » –, cherchaient dans les caractères runes la réponse des dieux, et prétendaient connaître le succès d'une entreprise d'après le vol de l'aigle et du corbeau, même d'après le hennissement du cheval (ch. 10).

Il est connu que les peuples germaniques combattaient avec une soif guerrière effrénée les Romains (ch. 37) qui, à cette époque déjà, avaient intégré à l'Empire romain les tribus du sud du Danube et de l'ouest du Rhin. Les peuples germaniques se consumaient en luttes fratricides. Il n'est que du « plus noble peuple des Germains », les Chauker, que Tacite puisse rapporter qu'ils affirmaient leurs droits par la justice et non par les guerres (ch. 35). Comme chez tous les peuples primitifs, comme aussi chez le peuple de l'ancienne Bible, la vengeance par le sang était un devoir social. Si un frère de tribu était assassiné, c'était un devoir impérieux pour ses parents, ou si besoin pour tous les hommes de la tribu et même en définitive pour les femmes, de venger le mort par le meurtre de l'assassin. Ce devoir de la vengeance par le sang pouvait se léguer de père en fils (ch. 21). Cer-

tains laissaient pousser leur barbe et leurs cheveux aussi longtemps qu'ils n'avaient pas abattu leur ennemi (ch. 31).

Il est connu que l'esclavage existait chez les Germains. Sans doute le sort des esclaves était-il en général plus supportable que chez les Romains, mais cependant le meurtre d'un esclave n'était pas non plus punissable chez eux (ch. 25).

Connue également est la paresse proverbiale des Germains. Les hommes abandonnaient le travail des champs aux esclaves et aux femmes (ch. 14). En temps de paix, lorsqu'ils n'étaient pas à la chasse, ils restaient étendus sur des peaux d'ours, à dormir, à manger et à boire (ch. 15). Tacite, le Romain, revient à plusieurs reprises, et avec quel mépris sur ce « sommeil prolongé jusqu'à une heure avancée du jour » (ch. 22), et sur « l'habituelle indolence » des Germains (ch. 45).

Connues aussi sont l'ivrognerie des anciens Germains (ch. 22), leurs orgies qui souvent avaient de sanglantes issues (ch. 24), leur passion pour le jeu de dés où ils allaient jusqu'à mettre en jeu leur personne et leur liberté, servant comme esclaves lorsqu'ils perdaient (ch. 24).

Les Germains méritaient cependant un jugement favorable en trois points, sur lesquels Tacite les offrait en exemple à ses compatriotes. Ils étaient exemplaires quant à leur loyauté, en particulier à l'intérieur de la « suite », tant durant la paix que pendant la guerre, lorsqu'ils avaient donné leur parole au chef de la « suite » (ch. 13 ; 24). Ils étaient exemplaires quant à leur hospitalité, qui était exercée par les Germains « mieux que chez aucun autre peuple » (ch. 21). Ils étaient exemplaires dans leur haute conception du mariage et de la fidélité conjugale.

« Le mariage, écrit Tacite (ch. 17), est tenu pour sacré en Germanie, et sur ce point les Germains méritent les plus grandes louanges. Presque les seuls parmi les barbares, ils savent se contenter d'une seule femme ». Et Tacite rend également justice à leur fidélité conjugale (ch. 19). Les mésalliances avec des hommes ou femmes non Germains étaient réprochées comme un danger de dégénérescence (ch. 4 ; 46). Cela changea d'ailleurs lorsque les Gaulois vinrent sur le Rhin (ch. 28). La femme était regardée comme un « être sacré », à qui même parfois on rendait les honneurs divins (ch. 8). A vrai dire une ombre s'étend sur ce lumineux tableau : il était sans doute défendu de tuer les enfants puînés (ch. 19), mais en réalité les enfants très indigents ou estropiés pouvaient être chassés.

Selon Tacite, on ne peut trouver aucune trace de civilisation propre en Germanie, durant l'ère préchrétienne. Deux mille ou trois mille ans auparavant, les peuples de l'Euphrate et du Nil possédaient déjà une civilisation très développée dans l'art de la culture, dans l'artisanat, en ce qui concernait l'histoire et la justice, et même, d'après le témoignage des lettres d'el Amarna, le commerce et la poste. Les Babyloniens avaient même introduit une sorte de psaume dans l'exercice de leur culte. Dans le petit

pays de Chanaan existaient des écoles pour la jeunesse des deux sexes. Par contre, les Germains n'avaient aucune notion d'architecture parce qu'ils adoraient leurs dieux dans les bois et non dans les temples, et qu'ils vivaient dans des huttes. Il est honteux de constater que les premières images des Germains ne sont pas dues à des mains germaniques mais aux sculpteurs romains qui représentèrent sur la colonne Trajane à Rome les prisonniers de guerre allemands dans le cortège triomphal de l'Empereur. Quant aux chants que les vieux Germains faisaient retentir à leurs services divins (ch. 2) ou au combat, Tacite, déclare avec indulgence qu'ils exprimaient mieux l'unisson des cœurs que l'unisson des voix (ch. 3).

Deuxième question :

2. Comment le christianisme fut introduit chez les anciens Germains

Les premiers missionnaires avaient à accomplir la double tâche du prophète (Jr 1, 10) : *arracher et planter, abattre et construire*. Arracher la mauvaise herbe du polythéisme, les sacrifices humains, la superstition. La vengeance dans le sang et l'esclavage, la paresse et l'ivrognerie devaient, dans la mesure où ils ne furent pas abattus avec le chêne de Donar, être abattus par un long travail d'éducation et être remplacés par la règle morale chrétienne, – tâche qui aujourd'hui encore n'est pas entièrement accomplie. –

Planter tout ce qui était la bonne graine : la loyauté, la haute conception du mariage et de la fidélité conjugale, le respect de la femme. Au chapitre 22 de *Germania* un commentateur fait cette remarque : « Le sommeil prolongé, caractéristique de l'antique paresse allemande, ne disparut que sous l'influence du christianisme et de ses services divins matinaux. » Les envoyés du christianisme surent arracher aussi la crémation des cadavres comme une immoralité païenne.

Tandis que les anges chantaient pour le monde l'hymne de paix sur la crèche de Bethléem, les anciens Germains faisaient encore retentir leurs chants guerriers au cours de leurs luttes sanglantes. Quelques années plus tard, les légions des armées romaines levaient leurs aigles au Zuidersee pour combattre les peuples Germains. A Nazareth, l'Emmanuel était un enfant de neuf ans tandis que se livrait la bataille de la forêt de Teutenberg et que Hermann, le chef des Cherusker, anéantissait les légions de Varus. Lorsque l'Emmanuel priait pour la paix du monde il priait aussi pour les vieux Germains et l'ordre de mission qu'il a donné aux apôtres les concernait aussi. Allez, les champs sont mûrs pour la moisson.

Les premiers envoyés du christianisme arrivèrent chez les Germains de la rive gauche du Rhin, dès le deuxième siècle. La rive gauche du Rhin était une province de l'empire romain et c'est pourquoi les missionnaires chré-

tiens pouvaient aller si loin planter la croix sous la protection des légions romaines tandis qu'à Rome même on persécutait encore les chrétiens.

Les trois points de stratégie militaire sur le Rhin : Mayence, Trèves et Cologne servirent également de points stratégiques à la mission chrétienne.

La migration des peuples qui déferla sur l'Europe comme une marée permit à cette mission d'accélérer son action. Les Suèves étaient tout d'abord, comme les Wisigoths, des Ariens, mais devinrent catholiques au sixième siècle. La première tribu païenne qui embrassa la foi catholique sans passer par l'Arianisme, fut celle des Francs. Cette première phase de la mission chrétienne reçut son couronnement par le baptême de Clovis, roi des Francs, en 496.

A partir du sixième siècle, les moines écossais et d'autres missionnaires isolés rassemblèrent les tribus germaniques autour de la croix et de l'autel : saint Séverin et saint Colomban, deux figures dignes des grands prophètes, saint Gall, saint Rupert pour la région de Regensbourg et Salzbourg, saint Kilian en Franconie orientale, saint Emmeran à Regensbourg, saint Corbinien à Freising.

Au huitième siècle, saint Boniface, le véritable apôtre des Allemands, coordonna et consolida le travail sporadique des premiers envoyés qui n'avaient pas su établir de liaison entre eux, par la création d'une organisation ecclésiastique, par la fondation de sept évêchés, par la réunion de synodes. Saint Boniface, finalement archevêque de Mayence, ramena, de ses trois voyages à Rome, la mission ecclésiastique de Gouverneur du Christ. En l'an 724, il abattit à Geismar le chêne de Donar, dont il utilisa le bois à la construction d'une église vouée à saint Pierre. Semblable au sacrifice d'Élie sur le Carmel, la chute du chêne de Donar devait apparaître comme un jugement de Dieu qui montrait à ces êtres primitifs de quel côté se trouvait le vrai Dieu. Le 5 juin 754, saint Boniface subit le martyre, l'Évangile entre les mains. Le sol allemand venait d'être abreuvé du sang des martyrs, maintenant la semence de Dieu pouvait croître.

L'empereur Charlemagne, en même temps qu'il entreprit la soumission politique des Saxons, entreprit leur conversion au christianisme, parfois par la force, parce qu'il savait que sans unité religieuse aucune unité politique de ces tribus n'était possible. Aujourd'hui une haine aveugle s'élève contre Charlemagne parce qu'il donna le coup de grâce au paganisme dans le peuple allemand. Mais on ne devrait pas oublier qu'avant Charlemagne un travail de mission de cinq cents ans, sans le secours d'aucun moyen violent, avait été entrepris et que d'autre part le principe barbare, d'après lequel le chef d'un pays doit en choisir la religion, est resté en vigueur pendant des siècles encore après Charlemagne, jusqu'au jour de la Réforme.

Les baptêmes forcés ne sont ni dans l'esprit du Christ, ni dans l'esprit de l'Église. On ne saurait pourtant manquer de constater que les imprécations qui s'élèvent contre Charlemagne à cause du baptême des Saxons,

dépassent de beaucoup en violence celles qui s'adressent à l'empereur Julien l'Apostat qui, au quatrième siècle, voulut anéantir le christianisme avec l'aide des Israélites et rétablir le paganisme en se servant avec une brutalité beaucoup plus grande de son pouvoir politique.

Par le christianisme, les Germains devinrent une nation. Tacite ne comptait pas moins de cinquante peuplades germaniques qui s'épuisèrent sans cesse en luttes fratricides. La plupart d'entre elles ont disparu de l'histoire, même les Chérusker, les plus braves, les vainqueurs de la forêt de Teutenberg. C'est un fait historique que cette multitude de peuplades n'a pu arriver à quelque stabilité et n'a formé un peuple uni que lorsqu'elle a été convertie au christianisme. Il est non moins certain qu'un retour de ce peuple au paganisme germanique entraînerait avec la même certitude la désagrégation du peuple. Tacite, le Romain, a jeté sur nos ancêtres, une terrible malédiction : « Puisse la haine jeter les peuples germains, les uns contre les autres !... Il ne peut y avoir pour nous rien de plus heureux que la dissension de nos ennemis » (ch. 33). Le christianisme a changé en une bénédiction cette malédiction du Païen, et aujourd'hui nous la répétons à notre peuple comme souhait de nouvelle année : « Puisse le peuple allemand conserver l'amour qui l'unit ! Il ne peut y avoir rien de plus heureux pour nous que l'union de notre peuple. »

Par le christianisme les Germains sont devenus un peuple civilisé. Les moines de Saint-Benoît enseignèrent à nos ancêtres la culture de la terre et les métiers, ils leur apprirent à mettre les beaux-arts au service de la liturgie. Dans les temps païens, alors que les Germains couchaient sur les peaux d'ours, il n'y avait parmi eux aucune vie intellectuelle et ce ne fut que par leur conversion au christianisme qu'ils sentirent s'éveiller en eux tout à coup de nouvelles forces créatrices de civilisation. Nous voyons alors un véritable printemps de vie intellectuelle, une floraison de littérature en ancien haut-allemand, qui s'exprima d'abord dans les chants héroïques du huitième siècle et dans les poèmes spirituels du 9^e siècle, pour atteindre son apogée dans l'*Héliand*. L'*Héliand*, la première version allemande de l'Évangile, perle de la littérature universelle, revendique pour le Sauveur du christianisme à qui il donne le rôle d'un chef de ban qui appelle sa suite, le vieil idéal germain de loyauté virile. L'*Héliand* est la réconciliation et le mariage du christianisme et du germanisme. L'*Héliand*, chef-d'œuvre d'un poète saxon, écrit une génération après le baptême de Widukind et de ses Saxons, est en même temps une preuve que la conversion des Saxons avait plus de valeur qu'une conversion de pure forme. Au cours du même siècle, vit le jour en Alsace le *Krist*, second Évangile en ancien haut-allemand. Ces faits historiques sont indéniables : les Germains ne sont devenus un peuple, et un peuple civilisé dans la pleine acception du mot, que par le christianisme.

La tâche la plus difficile pour les missionnaires du christianisme fut d'amener les Germains à fondre leurs glaives pour en faire des charrues, à abolir la loi de la vengeance par le sang, à plier le genou devant la croix du Christ. Que le Fils de l'Homme se fût laissé mener comme un agneau à l'autel sans opposer la résistance d'un ours sauvage, était un sujet de colère pour ces hommes primitifs. Les missionnaires devaient leur rappeler que déjà dans les psaumes de l'ancienne Alliance (Ps 44, 4-6), l'Oint du Seigneur était annoncé comme un général victorieux, et que dans l'Apocalypse (11, 15), l'expansion du Royaume de Dieu était représentée sous le symbole d'un combat victorieux avec le dragon. Et par là, les missionnaires amenaient les Germains à cette conception que l'amour de l'ennemi exige aussi de l'héroïsme moral, qu'il y a même plus d'héroïsme à remporter une victoire morale qu'à exécuter une vengeance sanglante, que l'*Héliand*, germaniquement parlant, n'avait pas perdu son bouclier, que bien au contraire c'était par ses souffrances et sa mort sans défense, qu'Il avait pu terrasser la mort et Satan, et que par sa Résurrection, il avait remporté la plus grande victoire de l'histoire du monde. Ainsi le christianisme n'a pas seulement renouvelé la face du monde germanique, il a aussi recréé le cœur des Germains.

Troisième question :

3. Le christianisme vis-à-vis de la race germanique

Du point de vue de l'Église, une étude et une culture honnêtes de la race ne soulèvent point d'objection.

De même, rien ne saurait faire réprover un effort qui tend à conserver aussi pure que possible l'originalité d'un peuple et à développer le sens de la communauté sociale en exaltant la communauté de sang. Cependant, du point de vue religieux nous devons poser à cela trois conditions :

— Tout d'abord l'amour de sa propre race ne doit jamais avoir pour revers la haine des autres peuples.

— Deuxièmement, l'individu ne doit pas se croire dispensé du devoir moral d'élever son âme par de constants efforts, au moyen des grâces qu'il puise dans son Église. Un jeune homme qui entend sans cesse vanter les qualités spirituelles de sa race en vient facilement à penser qu'il se trouve libéré, vis-à-vis de son Dieu et de son Église, du devoir moral d'humilité et de continence.

— Troisièmement, la conservation de la race ne doit pas donner prétexte à la formation d'un front contre le christianisme. Que dire de ce reproche inouï que la race germanique pourrait être gâtée par le christianisme, que le christianisme ne serait pas la religion qui conviendrait à son génie, en particulier à cause de son héritage de l'ancienne Bible, et qu'il serait un obstacle à l'exaltation de la race chez le peuple et dans les écoles !

Quelle est la position du christianisme vis à vis de la race germanique ? La race et le christianisme ne sauraient s'opposer car ils sont d'ordre différent. La race est de l'ordre naturel, le christianisme est Révélation, c'est-à-dire d'un ordre surnaturel : la race est l'union avec la nation, le christianisme est l'union avec Dieu. La race est union et distinction nationale, le christianisme est universel message de salut à toutes les nations. Les notions de révélation et de rédemption, de surnaturel et de grâce ne doivent pas être amoindries. Le quatrième Évangile établit une séparation rigoureuse entre ceux qui sont nés du sang et ceux qui sont nés de Dieu (Jn 1, 13). Le Christ a établi une différence aussi rigoureuse entre ce qui a été révélé par la chair et le sang et ce qui a été révélé par le Père du ciel (Mt 16, 17).

Nous sommes chrétiens, non parce que nous sommes issus de parents chrétiens. Nous sommes chrétiens parce que, après notre naissance, nous avons été créés une seconde fois par le baptême dans le Christ (2 Co 15, 17). Chez aucun autre peuple plus que chez les Israélites de l'ancienne Alliance, ne fut soulignée l'importance du sang et de la race. Mais dans l'accomplissement des temps, le dogme de la race a été remplacé par le dogme de la foi. A la crèche de Bethléem se sont rencontrés juifs et païens, bergers de la Judée et mages de l'Orient.

Dans le Royaume de cet Enfant il n'y a, selon la parole de son héraut « aucune différence entre Juifs et Gentils parce que le même Christ est le Seigneur de tous » (Rm 10, 12).

Quelle est la position du christianisme vis-à-vis du racisme germanique ? Il n'est pas interdit au chrétien de défendre la race dont il est issu ainsi que les droits de celle-ci, lorsqu'il respecte les conditions que nous avons énoncées tout à l'heure. On peut donc, sans être en proie à des luttes intérieures, être à la fois un bon allemand et un bon chrétien. Aussi n'avons-nous aucune raison de répudier le christianisme et de fonder une religion germano-nordique pour donner une confession à notre peuple. Nous ne devons jamais oublier ceci : ce n'est pas par le sang allemand que nous avons été sauvés. Nous avons été sauvés par le sang précieux de notre Seigneur crucifié (1 Pe 1, 9). Il n'est point sous le ciel d'autre nom, d'autre sang, en qui nous puissions être sauvés, que le nom et le sang du Christ.

Quatrième question :

4. Le christianisme face aux rites populaires germaniques

On s'occupe beaucoup aujourd'hui d'étudier les coutumes populaires – dont la Bavière est particulièrement riche – d'établir des comparaisons entre les coutumes anciennes et modernes, en voulant voir dans toutes, dans les usages populaires comme dans les cérémonies religieuses, l'héritage des vieux temps germaniques. L'étude des traditions populaires peut rendre d'excellents services pour le développement de la connaissance

ce et de l'amour de la patrie. Mais nous devons nous garder de vouloir créer, par ignorance et manque d'esprit critique, des filiations impossibles, et de tenir pour sacré ce qui n'est qu'abus et excès. Sans cesse nous devons tenir le van qui nous permet de séparer le bon grain de la bale. Et nous ne saurions bâtir à propos du passé de véritables châteaux en Espagne, purs fruits de notre imagination, et sans aucun fondement historique.

On ne peut à la fois prétendre que l'arbre de Noël est un usage répandu seulement depuis le 17^e siècle et qu'il remonte cependant aux rites hivernaux des vieux Germains. — Il est vrai que Tacite parle du *cheval d'une blancheur étincelante* que l'on entretenait dans un bois aux frais de la communauté (ch. 10), mais on ne peut se baser sur cela pour faire descendre tous les chevaux blancs de Saint-Martin de cet étalon des vieux Germains. — Il est vrai également que, d'après Tacite, les cours de justice des Germains se tenaient à la pleine ou à la nouvelle lune (ch. 11), mais on ne peut arguer de ce récit pour prétendre que cette vieille coutume a donné naissance à toutes les cérémonies qui ont lieu à la nouvelle lune. On pourrait à plus juste titre chercher l'origine de celles-ci dans les rites israélites de l'ancien Testament qui célébraient dans leur liturgie le jour où le soleil des nuits grossissait à nouveau. — De même l'usage de marquer d'une croix la première gerbe du champ, semble bien être un usage biblique puisque alors la première gerbe, comme tous les premiers fruits, étaient consacrés au Seigneur.

Maints vocables de la langue allemande nous viennent des saintes Écritures, beaucoup même nous viennent directement de la langue hébraïque. Nous parlons de tohu-bohu (Gn 1, 2), de schibboleth (Jg 12, 6), en Franco-nie et dans le Magdebourg de Krethi Plethi (2 Rois 15, 18). L'archéologie devra donc se demander si quelques-unes des coutumes de notre vie populaire ne remontent pas aux temps de l'ancien Testament.

Il n'y a, en cette matière, aucun dogme. Mais ce serait une erreur de vouloir confondre en bloc toutes les coutumes populaires avec les traditions et les superstitions des vieux Germains : chant aux étoiles pour les Trois Rois, bénédiction des palmes le dimanche des Rameaux, bénédiction des maisons et bénédiction des herbes, cierges d'orages. Beaucoup de ces coutumes ont leur origine dans la liturgie de l'Église, ainsi la bénédiction des palmes, des herbes et autres bénédictions ecclésiastiques, qui ne sont ni des superstitions, ni des reproductions de traditions populaires. L'œuf de Pâques est un symbole de la vie nouvelle au jour de la Résurrection du Christ ; les petits *pains des âmes* sont originellement un pain des pauvres, qui, à la Fête des Trépassés, était et est encore en usage avec la prière pour les morts.

Même dans le calendrier national allemand de l'Association du Reich pour les catholiques à l'étranger, on ne fait pas une distinction nette entre la superstition païenne et la coutume chrétienne.

Le culte de Marie n'est pas le culte baptisé de Freia. L'archange Michel n'est pas le succédané de Wotan pour les Germains devenus chrétiens.

Il est certainement d'un très grand effet éducateur d'instruire la jeunesse allemande de la préhistoire de son peuple. Mais il ne faut pas seulement lui parler de ses premiers ancêtres mais aussi du printemps chrétien de la vie intellectuelle, des temps de l'*Héliand*, du *Krist* et des autres poésies spirituelles, cela afin que cette jeunesse allemande ne connaisse pas seulement le côté païen mais aussi le côté chrétien de la civilisation de son pays. Le plus beau culte des ancêtres consistera toujours à réprover ce qu'il y avait de mauvais en eux, – en ce qui concerne la vengeance par le sang, la paresse et l'ivrognerie des anciens Germains – et de reprendre par ailleurs comme un héritage sacré ce qu'ils avaient de bon – soit pour nous, la haute conception du mariage, le respect de la femme, la fidélité à la parole. C'est dans cet esprit que la jeunesse allemande devrait lire dans Tacite : « le mariage est considéré comme sacré en Germanie. En Germanie on ne plaisante pas avec le vice. Là, il n'est pas de mode de séduire ou de se laisser séduire. En Germanie les bonnes coutumes sont mieux respectées que partout ailleurs les bonnes lois. » (ch. 17 et 19). L'histoire de la Bible ne doit pas être chassée des écoles par la science historique allemande, car la jeunesse ne doit pas seulement apprendre à connaître ses ancêtres du germanisme mais aussi ses aïeux du christianisme, elle doit apprendre à connaître pour ainsi dire son ascendance paternelle comme son ascendance maternelle. La patrie sera mieux servie par les loyaux disciples de l'Évangile que par les vieux Germains assoiffés de carnage.

Le mouvement antichrétien tentera également dans l'année qui vient, de sortir de sa tombe le vieux germanisme de l'Antiquité païenne. Déjà on a présenté officiellement une proposition tendant à remplacer les trois jours de la semaine allemande : *mittwoch* (mercredi) ¹, *donnerstag* (jeudi) ², et *freitag* (vendredi) ³, par les noms des anciens dieux germains : *Wottanstag* ⁴, *Donarstag* ⁵, *Freiastag* ⁶. Le *Calendrier allemand du travail* a proposé aux parents pour baptiser leurs enfants, à la place des prénoms bibliques et chrétiens tels que Jean, Henri, Marie, que l'on trouvait jusqu'aujourd'hui dans le calendrier, une sélection de noms pris à la Germanie antique. Mais le peuple allemand, pour la majeure partie, ne trahira pas et ne reniera pas si vite son *Héliand*. Nous n'avons pas honte de nos prénoms chrétiens qui sont gravés sur les pierres tombales de nos pères et qui rappellent à notre souvenir ceux qui doivent nous servir d'exemple, ceux qui intercèdent pour nous auprès de Dieu. La grâce de Dieu ne nous a pas préservés du

1 — Étymologiquement : milieu de la semaine.

2 — Étymologiquement : jour du tonnerre.

3 — Étymologiquement : jour libre (ancien sabbat).

4 — Étymologiquement : jour de Wotan.

5 — Étymologiquement : jour de Donar.

6 — Étymologiquement : jour de Freia.

paganisme russe pour que nous nous jetions maintenant dans un paganisme germain. Les dieux des païens sont morts, mais *l'Héliand* nous clame : « Qui croit en moi vivra » (Jn 11, 26). Dans une ballade, Emmanuel Geibel fait monter la garde à un Germain au pied de la croix du Christ sur le Golgotha. Nous ne lisons rien de cela dans l'Évangile, bien que ce fait ne soit pas foncièrement impossible puisque beaucoup de Germains servaient dans les légions romaines. Quoi qu'il en soit, nous monterons la garde sous la croix du Christ. Nous ne laisserons pas prononcer son nom avec mépris, nous ne laisserons pas planter le chêne de Donar là où s'élève la croix. Nous jurons à *l'Héliand* de notre peuple, de toute notre vieille loyauté allemande, la fidélité à sa suite.

Au cours de l'année qui vient, notre compatriote le Frère Konrad von Altötting sera canonisé. Jamais encore, au cours de l'histoire de l'Église, un si grand nombre d'hommes et de femmes allemands n'ont été sous un même pontificat, canonisés ou déclarés bienheureux comme sous le pontificat de notre Saint-Père Pie XI : la bienheureuse Irmengard, saint Pierre Canisius, qui prêcha dans la chaire de cette église, saint Albert le Grand, ces deux derniers éminents théologiens, la bienheureuse Stilla et maintenant le Frère Konrad von Altötting. Que ces saints allemands intercèdent pour nous auprès du trône de Dieu afin que notre cher peuple allemand conserve la foi chrétienne et la morale chrétienne. Pour que ces saints personnages d'Allemagne et ceux qui les ont précédés deviennent plus familiers au public, il sera prêché sur les saints allemands, pendant la nouvelle année, à la radio bavaroise, chaque matin, lors de l'émission sur le saint du jour. Que tous les genoux se ploient devant le roi de ces saints, devant le protecteur de la nouvelle année, devant le Christ d'hier et de l'éternité, et que toutes les voix entonnent à l'unisson : *Que Jésus-Christ soit loué dans l'éternité !*

Amen.



LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !